



Etude bilan, évaluation et perspectives Contrats de Canaux de l'Union du canal Luberon Sorgue Ventoux, du canal de Cabedan-neuf, du canal de l'Isle et du canal de Carpentras

Compte-rendu du comité de pilotage du 13 sept 2018

Lieu : ASCO du canal de l'Isle

Date : 13 septembre 2018

Ce comité de pilotage était destiné à débattre des réponses établies par le groupement CONTRECHAMP/OTEIS sur les questions évaluatives définies conjointement en début de bilan. Il a également été l'occasion de démarrer la phase de réflexion prospective sur les suites à donner aux démarches.

1/ Participants

Nom	Structure / Fonction	Présent
Pascal AUZIER	Chargé de mission canal de l'Isle et canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux	X
Sandrine PIGNARD	Directrice adjointe canal de Carpentras	X
Mélanie RICHARD	Chargée de mission canal de Carpentras	X
Patrice GREGOIRE	Directeur canal de l'Isle	X
Lionel MARTIN	Conseil Départemental Vaucluse	X
Anna MORISSET	Conseil Régional PACA	X
Jean-Michel CHAZALON	Agence de l'Eau RMC	X
Pierre FILLATRE	Contrechamp	X
Edith VIER	Oteis	X

2/ A propos des questions évaluatives

Question 1 : travail à 5, place de l'Union

La place du canal de l'Union dans le système a toujours été spécifique : ce canal ne fait que transporter de l'eau pour le compte des autres canaux, et ne dispose pas lui-même de dotation ni de droits d'eau. Sans réseau de desserte, il ne peut faire de campagne de modernisation : à ce titre des économies d'eau de 5% sont difficiles à réaliser, et les enjeux associés à l'axe 1 des contrats sont différents que ceux des autres canaux. La priorité donnée aux contrats de canaux, outils « roi » à l'époque de l'élaboration a cependant justifié qu'il bénéficie d'un contrat et d'un programme d'action comme les autres. Ses besoins en termes d'infrastructure et de fonctionnement hydraulique relèvent de la régulation, pour laquelle une étude globale a été programmée lors du bilan à mi-parcours (sans être suivie d'actions pour l'instant).

Pour le représentant du Conseil départemental, il est important que les canaux évoluent vers une intégration la plus importante possible, le canal de l'Union constituant une base pour accroître les liens et les dynamiques entre les 5 canaux. Les représentants des structures hydrauliques présentes, comme les bureaux d'études, précisent que les tentatives en ce sens ont été très nombreuses depuis le démarrage de cette démarche et ont buté sur des difficultés très importantes, notamment interrelationnelles, et ne doivent pas être recherchées suivant les mêmes modalités.

Question 2 : lien aux collectivités

La question de la gestion des eaux pluviales ressort comme l'enjeu central de ce volet : les collectivités peinent à se mobiliser sur cet aspect, complexe il est vrai, et « dont elles se font une montagne qu'elles ne cherchent même pas à commencer à gravir », cite un des participants. Les relations de travail et/ou tentatives de travailler en bonne intelligence ont été nombreuses, explique plusieurs canaux (union, Carpentras), mais les communes n'ont aucun répondant. Le cas de la ville de Monteux, sur le périmètre du canal de Carpentras, qui malgré les sollicitations, propositions de collaboration etc. de l'ASA ne prend aucune mesure, témoigne de l'absence de volonté d'action des communs sur cet aspect.

Un autre point soulevé est celui de la gestion des déchets (déchets solides, rejets de fauches, carcasses d'animaux etc.), dont les volumes sont toujours plus nombreux dans les canaux. Les frais d'enlèvement sont de plus en plus importants, et les volumes sont tels que les ASA (celle de Carpentras au premier chef) peinent à les faire accepter en déchetterie. Seul l'enfouissement, sur des parcelles appartenant au canal, est une solution mais qui n'est pas une solution de long terme. Il faut mieux travailler avec les communes sur cet enjeu dans le futur (thème potentiel d'une prochaine démarche).

Question 3 : économies d'eau

Les enjeux de perception de l'intérêt et du devenir des économies d'eau, au niveau du système Durancien, sont bien mis en avant dans le rapport. Il existe un déficit de compréhension au niveau de nombreux acteurs locaux, en lien avec :

- La grande technicité de cette question,
- L'absence de vision de beaucoup d'acteurs locaux de l'échelle large de la Durance et de son système de partage des eaux,
- Le déploiement pendant de nombreuses années (et toujours actuellement pour certains acteurs) d'un argumentaire mettant en avant les « externalités » positive de l'irrigation gravitaire, avec des retours bénéfiques pour les milieux et les écosystèmes locaux – s'éloignant de la perspective d'économiser de l'eau par des actions de modernisation, afin de les conserver en Durance.

Il est nécessaire selon certains acteurs de mieux montrer, expliciter les choses, de manière à rendre l'ensemble plus facilement compréhensible par les acteurs locaux – et de faciliter ainsi les objectifs d'économie d'eau. Certains gestionnaires de réseaux estiment que les arguments à utiliser pour défendre les projets de modernisation doivent faire appel à l'amélioration de la gestion des services, qui parle plus aux usagers.

Question 4 et 5 : à propos de l'outil contrat de canal

L'ensemble des partenaires institutionnels estime que l'outil « contrat de canal » a eu une plus-value importante, notamment au travers :

- De la visibilité permise par la programmation pluriannuelle, permettant planification technique comme financière ;
- De la visibilité de la démarche au titre de sa signature, son comité de pilotage, permettant à des élus (ex : de la Région) d'être présents et donc plus proches de la démarche et de ses enjeux,
- De l'assurance que les économies d'eau réalisées entreraient dans des protocoles de gestion encadrant leur utilisation et leur devenir.

Certains estiment qu'une programmation technique et financière pluriannuelle, de type schéma directeur, n'engagerait pas les mêmes effets du fait de l'absence de dimension partenariale et contractuelle.

En revanche, les gestionnaires de canaux expliquent que les nouvelles conditions du PDRR excluent bon nombre de travaux. La conditionnalité associée à l'exigence de réaliser des économies d'eau fragilise aujourd'hui la gestion des systèmes hydrauliques : sans subventions, les ASA/ASCO ne peuvent pas subvenir aux besoins en termes de confortation, sécurisation des ouvrages, qui sont des ouvrages de génie civil très importants. « *C'est une bombe à retardement* », explique le responsable d'une des structures : un jour nous ne pourrions pas répondre à un effondrement de berge ou d'un ouvrage, que fera-t-on ? Les partenaires institutionnels expliquent qu'ils n'ont pas vocation à octroyer des subventions publiques à ce type de dépenses, considérées comme du fonctionnement, mais à des projets justifiant une amélioration du système, notamment en termes d'économie d'eau.

3/ A propos des suites à donner à la démarche

Les protocoles de gestion des économies d'eau, qui étaient associés aux contrats, vont devenir obsolètes du fait de la fin de ces derniers. Dans ce cadre, l'agence considèrera que les économies d'eau réalisées dépendront de la « règle commune », c'est-à-dire : 100% des économies d'eau réalisées doivent aller aux milieux naturels, sans limite de temps, et sur la base d'une révision des autorisations de prélèvement recalculées en conséquence.

En termes de financements, au delà du fait que les crédits de l'actuel PDRR sont largement entamés, l'incertitude pèse sur les modalités et les conditions qui encadreront le prochain programme (2021) (ainsi que sur son montant total, a priori moindre que celui de l'actuelle programmation). Le 11^{ème} programme de l'agence de l'eau, lui aussi revu à la baisse, justifiera de nouvelles approches – ad minima sur la question des économies d'eau, cf. ci-dessus.

Par ailleurs, la Région va lancer **Pro-hydra 2018**, une large étude stratégique sur la gestion de l'hydraulique agricole en PACA, dont les résultats pourront influencer sur les politiques de la Région.

Dans ce contexte, les partenaires institutionnels, qui reconnaissent la plus-value des contrats (cf. paragraphe précédent), **préfèrent attendre une stabilisation de ces programmes avant d'affirmer leur soutien à ces démarches territoriales**, qui restent pourtant souhaitables et ont donné des résultats concluants. Pour l'instant, **les années 2019 et 2020 doivent être prises pour des années de transition**, avec un financement des postes assuré pour 2019 (et qui sera réinterrogé, au vu de l'évolution du contexte, en 2020).

- ➡ **Les suites de la démarche prendront forme en un comité de pilotage, le 14 décembre 2018, suivi probablement d'une réunion plus partenariale (comité de pilotage élargi) en présentant les résultats finaux à l'ensemble des acteurs.**